

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 28 février 2024

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 8	Date convocation : 22/02/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie				X	
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis				X	
CLAVEL Etienne					X
DUCOS Jean-Pierre	X				
LABAT Jocelyne	X				
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse	X				
PALADIN Alain	X				
PERUZZETTO Yolande	X				
Soit, pour cette séance :		8		2	1

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Mérot

Délibération n°04-2024 Création d'un emploi d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité (Période estivale)	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 12 MARS 2024 Publication : 12 MARS 2024
--	---

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour exercer les missions d'agent polyvalent d'accompagnement à la vie quotidienne des personnes âgées pour la période estivale afin de permettre la prise de congés annuels par les agents en poste,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
8 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

AR Prefecture

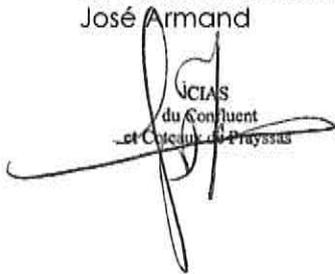
047-200026839-20240228-042024-DE
Reçu le 12/03/2024

- 1. Décide** du recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois (*maximum 6 mois*) allant du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2024 inclus ;
Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent d'accompagnement à la vie quotidienne des personnes âgées,
Cet emploi est équivalent à la catégorie C et correspondra au grade d'adjoint technique, Pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures hebdomadaires.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- 2. Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

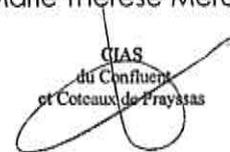
Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,
José Armand



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

La secrétaire de séance,
Marie Thérèse Mérot



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas